



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74205

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des psychomotriciens. Les instances représentatives de cette profession de santé ont toujours su répondre positivement aux sollicitations des pouvoirs publics. Ainsi, ces dernières années, elles ont su répondre aux nouveaux enjeux de santé public, sur des dossiers primordiaux, tel que le plan Alzheimer ou le plan autisme. Actuellement, la formation en trois ans des psychomotriciens doit intégrer un grand nombre de connaissances auprès de catégories d'âges extrêmement diverses. Une formation en cinq correspondrait davantage aux besoins réels de la population. Cette augmentation de la durée de formation répondrait également au besoin de développer la recherche dans ce domaine, en inscrivant la formation des psychomotriciens dans le cadre des accords européens de Bologne (réforme LMD). Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les solutions envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74205

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1032

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)